



La CGT exige des mesures adaptées pendant les fortes chaleurs

La CGT rappelle que la direction de la DCPA est responsable de la santé et de la sécurité de ses agents. En effet, comme on le sait, les épisodes de canicules sont amenés à devenir plus fréquents, plus intenses et plus précoces.

La CGT rappelle donc l'importance de la prévention des risques liés à la chaleur. Dans ce contexte, **les obligations de l'employeur sont renforcées**. La CGT rappelle que l'Institut National de Recherche et de la Sécurité (INRS) note « qu'au-delà de 30°C pour une activité sédentaire et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, devient un risque pour les individus ».

La CGT est profondément préoccupée par la santé et la sécurité des agents et des agentes de la Ville de Paris. Les fortes chaleurs constituent un danger réel, pouvant entraîner des coups de chaleur, des malaises et aggraver des pathologies existantes.

C'est pourquoi la CGT demande, dès à présent, que la DCPA prenne ses responsabilités et mette en place **des mesures concrètes pour protéger les agent(e)s**.

Nous exigeons que les agent(e)s identifié(e)s comme vulnérables (maladies chroniques, problèmes cardiaques ou respiratoires, femmes enceintes ou toute personne dont l'état de santé est reconnu comme fragile par un médecin) **puissent bénéficier d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)** afin de ne pas les exposer inutilement aux risques liés aux canicules extrêmes.

Le syndicat CGT ville de paris exige

- D'avoir des vêtements de travail adaptés aux fortes chaleurs par exemple des bermudas comme à la DEVE ; des vestes, gilets rafraîchissants.
- L'aménagement du temps de travail en adaptant les heures de travail selon la hausse des températures et en reportant les activités physiques extérieures, de favoriser les heures les moins chaudes de la journée pour effectuer les tâches d'urgence ou de sécurité.
- De déployer davantage le télétravail, si les conditions de travail sont meilleures au domicile de l'agent.
- Le bon fonctionnement et la mise en place des dispositifs techniques (rafraîchissement, ventilation, climatisation, etc...) Et
- De privilégier l'usage des véhicules climatisés.

La CGT exige un vadémécum DCPA (plan canicule) à réajuster chaque année.

